

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Région de la Saskatchewan			
<i>Vérification des pratiques de gestion de la région de la Saskatchewan</i>			
DATE D'APPROBATION : 22-11-2012			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le directeur général régional de la région de la Saskatchewan devrait s'assurer que le plan d'activités de la région est bien intégré au plan des ressources humaines pour montrer l'harmonisation entre les engagements en matière de planification et les ressources humaines et financières nécessaires à leur réalisation. La région devrait inclure son processus de planification de la relève dans l'intégration de ces plans, pour faire en sorte que les initiatives de perfectionnement et de formation des employés s'harmonisent avec le développement des compétences nécessaires au respect des engagements de planification à court et à long terme de la région et qu'elles y contribuent.</p>	<p>Le plan régional de planification de la relève sera mis à jour pour tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendances démographiques émergentes, notamment la diversité accrue et l'augmentation du nombre de jeunes employés qui veulent faire carrière à AADNC; • Pertes récentes et anticipées de mémoire institutionnelle résultant du plan d'action pour la réduction du déficit et des retraites prévues; • Changements apportés au mandat et à la structure de la région, y compris les nouveaux postes (ajouts aux réserves), la réorganisation des services des RH et des finances, et l'ajout de programmes urbains. <p>L'agent de planification stratégique et les Ressources humaines travailleront en étroite collaboration pour faire en sorte que le plan d'activités de la région est intégré au plan des ressources humaines.</p> <p>Pour améliorer l'intégration de la</p>	<p>Mars 2013</p> <p>Janvier 2013</p>	<p>État : <i>En cours</i></p> <p>Mise à jour/Justification En date du 30 septembre 2013</p> <p>Les équipes de la planification ministérielle et des RH collaborent étroitement avec chacune des directions de la région afin de mettre en œuvre une planification à l'échelle de la direction.</p> <p>Le plan de relève régional sera mis à jour d'ici le quatrième trimestre de 2013-2014.</p> <p>SVE : <i>La mise en œuvre se poursuit.</i></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Région de la Saskatchewan			
<i>Vérification des pratiques de gestion de la région de la Saskatchewan</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 22-11-2012</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>planification des RH et des activités, la région analysera les incidences sur la planification des RH de chaque « engagement de planification » défini dans le plan d'activités de la région pour 2012-2013, et elle actualisera cette analyse lorsque le plan d'activités 2013-2014 sera terminé. Cette analyse de la planification des RH sera approuvée par le Comité de gestion des ressources humaines de la région et prise en considération dans les décisions relatives à la dotation et à l'apprentissage.</p>		
<p>2. Le directeur général régional de la région de la Saskatchewan devrait utiliser les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, publiés en février 2012, pour recueillir de l'information sur les problèmes potentiels concernant les communications, le moral des effectifs et l'éthique dans la région, et déterminer des données de référence qui serviront à l'élaboration d'un plan d'action en réponse à ces problèmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La région analysera les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) dans la région de la Saskatchewan. • La région mettra sur pied un comité chargé du plan d'action relatif au SAFF de 2011, dirigé par un champion (EX) et composé de représentants de la gestion intermédiaire et du personnel de quatre bureaux. • La région préparera et mettra en 	<p>31 mars 2013</p>	<p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2013 :</p> <p>On a nommé un cadre champion pour élaborer le plan d'action du SAFF. Un groupe de travail formé d'employés de tous les niveaux et de tous les lieux de travail a été créé. Le groupe de travail a analysé les résultats du SAFF et tenu des séances de consultation du personnel dans</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Région de la Saskatchewan			
Vérification des pratiques de gestion de la région de la Saskatchewan			
DATE D'APPROBATION : 22-11-2012			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	œuvre un plan d'action en réponse au SAFF de 2011. On communiquera au personnel le plan d'action proposé ainsi que des mises à jour régulières sur son état d'avancement.		les quatre bureaux. Le plan d'action du SAFF a été rédigé par le groupe de travail, approuvé par le Comité de gestion des ressources humaines et présenté lors d'une réunion de tout le personnel. SVE : La mise en œuvre est achevée. Terminé.
3. Le directeur général régional de la région de la Saskatchewan devrait s'assurer que la région adopte une approche officielle et documentée de la gestion du risque, incluant un processus continu et une structure de gouvernance pour définir, évaluer et surveiller les risques et pour attribuer la responsabilité des mesures d'atténuation des risques. Dans le cadre de la création d'une approche régionale de gestion des risques, la région de la Saskatchewan devrait profiter de l'expertise de gestion des risques d'AADNC, le cas échéant, pour s'assurer d'adopter une approche cohérente.	<ul style="list-style-type: none"> La région élaborera un profil de risque régional en concertation avec les cadres intermédiaires et supérieurs, et avec le soutien technique des experts en gestion du risque de l'administration centrale d'AADNC. La région élaborera un plan d'atténuation du risque, qui fera l'objet d'un suivi par le Comité régional de gestion financière. L'information s'appuiera sur l'information provenant de l'inventaire régional des risques et du plan d'atténuation du risque pour élaborer le plan d'activités 2013-2014 de la région et ses rapports trimestriels. 	<p>Le profil de risque régional sera terminé d'ici le 31 janvier 2013.</p> <p>Le plan régional d'atténuation du risque sera terminé d'ici le 31 mars 2013; il sera mis en œuvre et suivi à partir du 1^{er} avril 2013.</p>	<p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2013 :</p> <p>En consultation avec les gestionnaires intermédiaires et lors de discussions avec les gestionnaires principaux, on a établi un profil de risque ministériel ainsi qu'un outil de gestion du risque, qui permet de faire un suivi régulier des activités d'atténuation. Chaque risque de l'inventaire du risque ministériel est assigné à un directeur, qui assurera un suivi et fera le point sur les activités d'atténuation devant la haute gestion. L'inventaire du risque documente le processus de planification régionale</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Région de la Saskatchewan			
<i>Vérification des pratiques de gestion de la région de la Saskatchewan</i>			
DATE D'APPROBATION : 22-11-2012			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>intégrée pour 2013-2014.</p> <p>SVE : La mise en œuvre est achevée. Terminé.</p>
<p>4. Le directeur général régional de la région de la Saskatchewan devrait s'assurer que la région consigne officiellement son approche de la mesure du rendement, notamment en décrivant le processus utilisé pour définir, intégrer et suivre les indicateurs de rendement, et en faire rapport, ainsi que le processus utilisé pour rectifier le tir, au besoin.</p>	<p>La région continuera de définir les indicateurs de rendement et de faire le point sur ces indicateurs et les jalons dans les rapports trimestriels.</p> <p>La région mettra au point un système régional de mesure du rendement afin de consigner les processus utilisés pour définir et suivre les mesures du rendement et en faire rapport, dans les contextes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'activités et rapports trimestriels de la région. • Plans de travail au niveau des directions. • Plans propres aux projets et stratégies. • Ententes de rendement des cadres. 	<p>Mars 2013</p>	<p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 30 juin 2013 :</p> <p>Les indicateurs de rendement et les jalons ont été indiqués dans tous les rapports trimestriels pour 2012-2013.</p> <p>La région intégrera la mesure du rendement au processus de planification intégrée des RH et des activités. (Voir recommandation n° 1.) Un gabarit sur la planification à l'échelon de la direction a été créé afin d'inscrire les jalons, les mesures du rendement et les cibles. Les directions feront un suivi interne des progrès relativement à ces indicateurs. Les principaux indicateurs ont été rassemblés dans le plan d'activités ministériel régional</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

Région de la Saskatchewan			
<i>Vérification des pratiques de gestion de la région de la Saskatchewan</i>			
<i>DATE D'APPROBATION : 22-11-2012</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>et feront l'objet de rapports trimestriels dans le cadre du processus de rapports trimestriels du Ministère.</p> <p>SVE : Mise en œuvre très avancée. La recommandation sera classée. Classée.</p>